

La FCA salue les conclusions de la mission sénatoriale sur les prélèvements obligatoires et appelle à un sursaut fiscal

CONTACTS PRESSE

Olivier Urrutia

Délégué général

Tél. : 06 64 62 02 39

[ourrutia](mailto:ourrutia@fca-commerce-associe.fr)

@fca-commerce-associe.fr

Oscar Dassetto

Responsable de la communication
institutionnelle

Tél. : 01 53 95 15 61

[odassetto](mailto:odassetto@fca-commerce-associe.fr)

@fca-commerce-associe.fr

À PROPOS

La **FCA** est l'instance représentative du mouvement coopératif et associé du commerce et des services en France. Elle représente ainsi plus de 41 000 chefs d'entreprise indépendants, 47 000 points de vente et 670 000 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de 250 milliards d'euros.

Le **commerce coopératif et associé** est un modèle d'organisation d'entreprises en réseau qui regroupe des entrepreneurs juridiquement et financièrement indépendants au sein d'une structure centrale, le plus souvent sous forme de coopérative. Ensemble, ils mutualisent les achats, les outils de gestion ou encore la politique d'enseigne avec une gouvernance collective et démocratique, en toute indépendance.

www.commerce-associe.fr

Alors que se construit le projet de loi de finances pour 2027, la mission d'information du Sénat « Poids des prélèvements obligatoires en France : quelles conséquences sur la compétitivité des entreprises, l'investissement et les salaires ? » répond dans ses conclusions à des attentes essentielles des coopératives et les groupements du commerce associé ; stabilité fiscale et suppression de la CVAE au premier chef.

La France a l'un des niveaux de prélèvements obligatoires bruts les plus élevés au monde. **La FCA rappelle l'urgence de redonner de la lisibilité, de l'équité et des marges de manœuvre au commerce indépendant.**

STABILITÉ FISCALE ET PACTE DUTREIL

Les sénateurs le soulignent à juste titre : l'incertitude permanente, la complexité socio-fiscale et les revirements annuels dissuadent l'investissement et alourdissent les coûts pour les chefs d'entreprise indépendants.

La FCA soutient pleinement la recommandation sénatoriale visant à instaurer une programmation fiscale quinquennale garantie.

Le Pacte Dutreil en est une illustration criante. C'est un outil essentiel pour répondre aux défis démographiques majeurs de la transmission d'entreprise, à condition pour les entrepreneurs de pouvoir l'intégrer dans leurs projections financières à long terme : une transmission-reprise requiert 6 à 10 ans en moyenne. Amendé dans le cadre de la dernière loi de finances pour 2026, **le Pacte Dutreil doit désormais être sanctuarisé en l'état.**

SUPPRESSION DE LA CVAE QUI ASPHYXIE LE COMMERCE DE DÉTAIL

Le Sénat préconise de maintenir le calendrier de suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). S'il convient de se féliciter que cette suppression ne soit pas remise en question, **la FCA demande au Gouvernement et au Législateur la suppression effective de la CVAE dès 2028**, avec quatre ans de retard sur la promesse initiale, alors que les lois de finances successives ont repoussé sa disparition complète à 2030.

Le commerce de détail repose historiquement sur des volumes élevés pour compenser des marges structurellement faibles. Les impôts de production (CVAE, CFE, taxes foncières, masse salariale), acquittés indépendamment de la rentabilité pèsent ainsi de manière asymétrique sur les commerçants indépendants avec des conséquences directes sur leurs capacités d'autofinancement et d'investissement.

Avec 47 000 points de vente, dont la moitié dans les villes de moins de 10 000 habitants, et 670 000 emplois, les coopératives et les groupements du commerce associé sont un pilier économique et social, et jouent un rôle clé dans notre souveraineté. C'est un modèle qu'il faut encourager.